

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 25 mars 2024, à 18h45 au bureau municipal, au 1245, rue Principale.

Sont présents :

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers :

Jean-Philippe Bibeau
Pascale Boislard
François Gosselin
Diane Kirouac
Nicolas Labbé
Francis Lacharité

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dominique Poulin. Monsieur François Gardner, directeur général et greffier-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance extraordinaire est ouverte à 18 h 45.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Projet d'entente de fin d'emploi à la personne salariée 001 ;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance extraordinaire.

2024-03-71

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la présente séance extraordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Municipalité de Saint-Albert par courriel le 19 mars 2024;

Sur une proposition de la conseillère, Mme Diane Kirouac, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Période de questions ».

Adoptée

2024-03-72

Projet d'entente de fin d'emploi à la personne salariée 001

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une rencontre tenue le 19 mars 2024 une entente est survenue avec la personne salariée 001 confirmant la fin de son emploi;

Sur une proposition du conseiller, M. Francis Lacharité, il est résolu à l'unanimité :

QUE cette entente, telle que présentée au conseil, soit acceptée;

QUE le maire, M. Dominique Poulin, soit autorisé à signer ladite entente au nom de la Municipalité de Saint-Albert;

Adoptée à l'unanimité

2024-03-73

Levée de la séance extraordinaire du 25 mars 2024

Il est proposé par Mme Pascale Boislard de lever la séance extraordinaire du 25 mars 2024 à 18 h 55.

Je, Dominique Poulin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

Dominique Poulin
Maire

François Gardner
Directeur général et greffier-trésorier